



Compte rendu de la réunion du 05/11/19 avec le Haut-Commissaire aux Retraites

L'UNPNC-CFDT a été conviée ce matin, comme l'ensemble des organisations syndicales et patronales, par le Haut-commissaire aux retraites, Monsieur Jean-Paul Delevoye, assisté de Monsieur Jean-Baptiste Djebbari, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, chargé des transports, dans le cadre du projet de réforme des retraites.

Étaient présents avec l'UNPNC-CFDT : L'UNSA, L'UNAC-CGC pour les PNC, et le SNPL et le SNPNC pour les pilotes.

Le SNPNC-FO et la CGT étaient absents. Le SNGAF, quant à lui, ne pourra assister à aucune réunion de négociation, puisque non représentatif au niveau de la branche et au niveau national.

L'objet de cette rencontre, avec le Ministre des retraites, était de définir un calendrier de négociation et d'échanger avec l'ensemble des organisations syndicales, afin d'entendre leurs revendications

L'UNPNC-CFDT a, donc, pu exprimer sa demande du maintien d'un âge de départ anticipé pour le PNC, dans le cadre du régime universel, dans la mesure où nous souhaitons mettre en avant la pénibilité de notre métier. Il s'agira de l'inscrire dans le texte, avec des arguments techniques et juridiques que nous sommes en train d'élaborer avec nos instances confédérales.

Monsieur Delevoye s'est montré particulièrement ouvert sur ce point.

En ce qui concerne le taux de remplacement (Qui détermine le montant des pensions), le projet de réforme en prévoit une baisse conséquente, ce qui nous apparaît, à ce jour, inacceptable.

Autres sujets d'importance, celui qui concerne le fond de solidarité et l'assurantiel lié, entre autres, à l'inaptitude du PNC, ainsi que celui du temps alterné et du temps alterné fractionné.

Dans ce cadre, une réflexion sera menée sur comment affecter la sur-cotisation versée aujourd'hui auprès de la CRPN, dans le cadre de son régime légal et obligatoire, pour que le PNC puisse continuer à bénéficier des dispositifs actuels, tant sur l'assurantiel, que sur le temps alterné.

D'autres réunions seront programmées prochainement, où nous aurons l'occasion de réaffirmer nos propositions dans l'intérêt du PNC.

Le gouvernement maintient, aujourd'hui, son projet de réforme des retraites dans un climat social lourd. Raison pour laquelle il a décidé d'ouvrir le débat, avant une présentation de la loi début 2020, avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives. Rien n'est figé.

Par ailleurs, le SNPL a déclaré officiellement s'inscrire dans le projet de réforme des retraites dit « universel »...